

N° 15/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 7 mars 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 mars 2023

Objet de la délibération :

Mobilité : Création du comité des partenaires

| Nombre de membres | |
|-----------------------|----|
| - En exercice : | 97 |
| - Présents titulaires | 70 |
| - Absent(e)s : | |
| · Dont suppléé(e)s | 4 |
| · Dont représenté(e)s | 9 |
| · Excusé(e)s : | 6 |
| · Non excusé(e)s : | 8 |
| - Votants | 83 |

| Résultat du vote | |
|------------------|----|
| - Pour : | 83 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

SÉANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le quatorze mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Déservillers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

| | |
|--------------------|--|
| Présent(e)s | Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Yves GAMELON à |
| Procuration | Claude CURIE, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT |
| Suppléé(e)s | Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Lydie SAGE par Martial PAULY |
| Excusé(e) | Jean-Marie DALOZ, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Gérard MOUGIN, Laëtitia ROGNON, |
| Absent(e)s | Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Catherine FESSELIER, Florian GRILLON, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY |

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Nathalie VAN DE WOESTYNE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu la prise de compétence mobilité en date du 23 mars 2021 et dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

Vu la proposition de la Commission mobilité en date du 28 février 2022 de créer un Comité des partenaires de la mobilité,

Vu le rôle de cette instance locale qui permettra d'associer les acteurs du territoire à tous les sujets liés à la mobilité et notamment l'élaboration du Plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable.

Vu que le Comité des partenaires local coexistera avec le Comité des partenaires de bassin mis en place par la Région et qu'il sera composé d'associations, d'entreprises, de représentants des territoires limitrophes, et d'élus de la CCLL.

Vu le règlement intérieur du Comité des partenaires annexé à la présente délibération et communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer le Comité des partenaires de la mobilité composé de la manière suivante :
- Un collège d'élus, composé de :
 - Monsieur Jean-Claude GRENIER, Président de la CCLL ;
 - Monsieur Jean-Claude STADELMANN, Vice-Président en charge de la mobilité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230314-15-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

- Trois membres élus de l'Exécutif
 - Un élu référent CRTE
 - Un collège de représentants d'associations d'employeurs et du monde économique, composé de :
 - Alstom
 - Guillin
 - Rivex
 - L'imprimerie Simon
 - L'Intermarché à Quingey
 - Peugeot Saveur
 - Saline Royale d'Arc-et-Senans
 - Pevescal (Arc-et-Senans)
 - Scop Lombard
 - Institut Médico-Éducatif (IME) de Montfort
 - Représentants syndicaux
 - Amicale des frontaliers
 - Association de commerçants d'Ornans : ACC'OR
 - Association de commerçants de Quingey : Udeval
 - L'Amicale des commerçants et artisans
 - Un collège de gestionnaires d'infrastructures, de services privés et de services solidaires :
 - Taxi Frantz à Ornans
 - Association TRI
 - Emmaüs
 - Les Restos du cœur
 - ADS Mob'
 - ADMR Amancey
 - Un collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants, composé de :
 - Collectif Loue Lison
 - Bonne route RN83
 - EMNE
 - L'association de parents d'élèves : FCPE
 - Familles rurales
 - Vélo club d'Ornans
 - Handi'bike nature
 - Trois habitants tirés au sort
 - Un collège d'institutionnels et de collectivités limitrophes :
 - Région BFC
 - CD25
 - DDT25
 - CC Portes du Haut Doubs
 - CC Altitude 800
 - CC de Montbenoit
 - CC Val d'Amour
 - CC Cœur du Jura
 - Grand Besançon Métropole
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 14.03.2023

Pour Extrait conforme

Jean-Claude GRIMMER

Président